



PETITES VILLES DE DEMAIN

UN PROGRAMME DE REVITALISATION À DESTINATION DES PÔLES RURAUX

QUE SAVONS-NOUS ?



De nombreuses petites villes remplissent des fonctions de centralité essentielles pour leurs habitants mais également pour le territoire environnant. Certaines font face à des difficultés particulières (vacance commerciale, manque d'équipement et de services, ...) qui impactent le territoire qu'elles structurent.

Le programme, Petites villes de demain, lancé par le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales et piloté par l'Agence nationale pour la cohésion des territoires (ANCT), constitue le nouveau programme de revitalisation des centres de ces petites villes, en déclinaison du plan d'action en faveur des territoires ruraux, retracé dans l'Agenda rural.

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Un programme conçu pour accompagner les petites centralités

Le programme **vise à donner à ces communes et leur intercommunalité les moyens humains et financiers de concrétiser leur projet de revitalisation**. Il s'inscrit dans le plan de relance lié à la crise sanitaire.

Concrètement, l'Etat et treize acteurs du développement territorial se sont engagés en faveur d'une mobilisation collective en faveur des petites villes.



Les 4 critères de sélection cumulatifs

=

Commune de moins de 20 000 habitants

+

Hors des grands pôles urbains

+

Ayant des fonctions de centralité

+

Présentant des signes de fragilité (identifiés grâce à une analyse multicritère)

Ces acteurs se mettent à disposition des communes pour les accompagner à co-construire un plan d'action et mettent à disposition leurs outils permettant de réunir les conditions de réussite de revitalisation de ces villes.

Des communes identifiées par l'Etat

Le programme vise les **communes de moins de 20 000 habitants** (hors grands pôles urbains) et leur intercommunalité qui **exercent des fonctions de centralités** pour le territoire qui les environne et qui **présentent des signes de fragilité** (économique, sociale et sociétale, ...).

Une étude menée par le CGET à l'échelle de la France a permis d'identifier les communes qui peuvent proposer leur candidature. Au final, **près de 1 000 villes** ayant des fonctions de centralité et présentant des signes de fragilité **ont été identifiées comme éligibles au programme**.

Un programme conçu sur la durée d'un mandat de maire

Ce programme est conçu pour **6 ans sur la période 2020-2026**, durée calquée sur un mandat municipal.



Rue commerçante de Douvres-la-Délivrande

CHIFFRES-CLÉS

Au niveau national

- Près de **1 000** communes identifiées
- **1 000** communes et leur intercommunalité qui seront accompagnées par le programme
- **38 %** de la population française concernée
- **6 ans** : durée du programme
- **3 milliards** : budget prévisionnel du programme sur 6 ans
 - » **dont 250 millions** en ingénierie

En Normandie

- **176** communes et leur intercommunalité identifiées :
 - » **42** dans le Calvados
 - » **39** dans la Manche
 - » **38** dans l'Eure
 - » **36** en Seine Maritime
 - » **21** dans l'Orne

- **160** communes et leur intercommunalité sélectionnées :
 - » **37** dans le Calvados
 - » **37** dans la Manche
 - » **36** dans l'Eure
 - » **30** en Seine-Maritime
 - » **20** dans l'Orne

UN ENGAGEMENT HUMAIN ET FINANCIER DE L'ÉTAT ET DE SES PARTENAIRES

Un accompagnement de l'Etat et de ses partenaires, décliné en 5 objectifs de l'Etat



À travers cinq grands objectifs, le programme *Petites villes de demain* a pour ambition de **structurer des moyens humains et financiers pour accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de leur projet**. Il s'agit donc d'une offre de service, à disposition des élus rassemblant les outils et expertises apportés par l'ensemble des partenaires nationaux, régionaux et départementaux.

Un engagement financier de l'Etat et de ses partenaires

L'Etat s'engage à apporter des moyens financiers supplémentaires :

- ▶ **un budget prévisionnel de 3 milliards d'euros sur les 6 ans** du programme résultant de la mobilisation des partenaires nationaux (Ministère de la cohésion de territoires

et de la transition écologique, Banque des territoire, ANCT, Cerema, Anah). Ce montant pourra être complété par la mobilisation des collectivités partenaires et par des crédits du plan de relance,

- ▶ **dont 250 millions dédiés au soutien en ingénierie** pour lancer rapidement et consolider les projets de territoire dans les villes concernées.

Une offre de service structurée autour de trois piliers d'intervention

► Un appui global en ingénierie

Pour donner aux collectivités les moyens de définir et mettre en œuvre leur projet, l'Etat et ses partenaires s'engagent à accompagner les collectivités dans la définition et la mise en œuvre de leur projet. De plus, il propose des financements spécifiques dédiés à l'ingénierie.

► Des financements sur des mesures thématiques ciblées

En fonction du projet et des actions à mettre en œuvre, le programme comprend déjà 60 mesures d'accompagnement avec des moyens financiers dédiés sur des mesures thématiques ciblées. Ces mesures pourront être progressivement enrichies en fonction des nouvelles contributions. Parmi ces mesures, l'Etat met en avant **10 mesures clés** (cf. encart ci-dessous).

En plus de ces financements, les *Petites villes de demain* pourront bénéficier de financements supplémentaires non prévue à l'origine du projet liés au plan de relance pour faire face à la crise sanitaire et économique qui en découle.

► Un accès à un réseau

Un Club Petites villes de demain sera créé pour favoriser la mise en réseau de l'ensemble des acteurs nationaux et locaux engagés dans la démarche. Des journées d'échange et des formations seront proposées au niveau national et local, piloté par l'ANCT et le Cerema. Des outils méthodologiques et des études seront également mis à disposition.



Petites villes de demain

Les 10 mesures-clés

- ▶ **Financement de 1 000 îlots de fraîcheurs et d'espaces publics plus écologiques**
- ▶ **Réductions fiscales pour les travaux dans l'immobilier ancien avec le dispositif Denormandie,**
- ▶ **Création de 800 France Services, d'ici 2022**
- ▶ **Création de 200 Fabriques du territoire, tiers-lieux regroupant des services liés au numérique (télétravail, ateliers partagés...)**
- ▶ **Déploiement de 500 Micro-Folies, tiers-lieux numériques culturels**
- ▶ **Aides financières et accompagnement de la Fondation du Patrimoine**

UN CADRE D'INTERVENTION DÉFINI DANS DES CONVENTIONS

Un cadre national déployé à l'échelle régional dans des documents cadre locaux

À l'échelle locale, les conditions d'articulation entre les dispositifs nationaux et locaux devront s'articuler et se formaliseront **dans le volet territorial des contrats Plan Etat Région et des Contrats de Convergence et de Transformation ou dans les contrats de développement territorial (PETR, ...)**.

Une convention d'adhésion avec les villes et les intercommunalités bénéficiaires

Pour les communes villes et intercommunalités bénéficiaires, la démarche donne lieu à la signature d'une **convention d'adhésion dont l'objectif est d'acter l'engagement de chacun**, de dresser un état de lieux des dispositifs déjà existants, de présenter, le cas échéant, les orientations, de définir les besoins d'études, d'identifier les actions et les projets matures à lancer et d'identifier les besoins en ingénierie.

Une fois signée, cette convention décline les premières aides, notamment le financement pour l'appui à l'ingénierie et au lancement des actions urgentes liées à la relance.

L'ORT, outil juridique et réglementaire du programme

Suite à l'adhésion, **une convention cadre pluriannuelle de mise en œuvre** du projet est élaborée. Cette convention prend la forme d'une **opération de revitalisation du territoire (ORT)**.

Elle permet sur la base d'un diagnostic, d'une stratégie de revitalisation et d'un plan d'action de mobiliser les moyens des différents partenaires. Les collectivités ont 18 mois pour établir leur projet de territoire et ainsi établir la convention-cadre qui vaut ORT.

Pour les collectivités ayant déjà une ORT le passage de la convention d'adhésion à la convention cadre pourra se faire rapidement.

INTÉRÊT DE LA DÉMARCHE

Pour les communes concernées, l'intérêt du programme est de s'inscrire dans une démarche souple et de **bénéficier d'une ingénierie et de financements pour la mise en œuvre de leur projet**.

Une mise à disposition d'une ingénierie

Si les envies et les projets pouvaient être nombreux, les territoires ruraux ont longtemps souffert d'un manque de moyens humains et financiers pour les mettre en œuvre. **L'intérêt du programme réside dans les mises à disposition de moyens spécifiques et dans la convergence des forces vives** du territoire au service du projet, **piloté par l'ANCT**.

Une mise à disposition de moyens financiers

Si des nombreux moyens financiers existent déjà, **les villes sélectionnées pourront bénéficier d'une convergence de ces aides**. Ces dernières étaient jusqu'à présent plus facilement mobilisées par les collectivités structurées en ingénierie. Des aides et des outils supplémentaires seront également accordées.

Un cadre souple, qui s'adapte à la maturité du projet et qui se décline sur un temps long

De nombreux AMI ou programmes lancés par l'Etat obligeaient les candidats à avoir un projet déjà bien défini pour être en capacité de répondre. Bien souvent, les territoires en manque d'ingénierie étaient en difficulté pour formaliser, dans les temps, une candidature.

Ce programme semble s'adapter au degré de maturité des projets et laisse le temps aux collectivités. En effet, celles qui n'ont pas établi d'état de lieux précis peuvent proposer leur candidature et **disposeront d'un temps relativement long (18 mois) pour faire cet état de lieux et formaliser un projet de territoire.**

De plus, ce programme laisse le temps dans la mise en œuvre des actions. Alors que de nombreux programmes se déclinent sur 3 ans, obligeant les collectivités à accélérer la démarche, *Petites villes de demain* se déroule **sur 6 ans**.

A l'échelle intercommunalité, intérêt à formuler une candidature groupée ?

Bien souvent plusieurs villes d'une même intercommunalité ont été sélectionnées. Le programme **autorise ces communes à se regrouper et ainsi postuler ensemble**. Cette disposition peut être **intéressante pour des communes appartenant à un même EPCI à plusieurs titres** :

- ▶ Définir une stratégie globale d'intervention pour la collectivité,
- ▶ Agir en complémentarité, et non en concurrence, dans un bassin de vie identique,
- ▶ Mutualiser les moyens humains et financiers.

LES PARTENAIRES DU PROGRAMME



Les partenaires financiers : les ministères concernés, l'agence nationale de la cohésion des territoires, la banque des territoires, l'agence de l'habitat, le Cerema et l'ADEME.



Les partenaires dans l'action : APVF, AMF, CCI, CMA, Assemblée permanente des chambres d'agriculture, Petites cités de caractère, Sites et cités remarquables de France Fédération des PNR, des CAUE et des agences urbanisme, Ecole de Chaillot, Fondation du Patrimoine, AFPA, PUCA, réseau POPSU, Association nationale des établissements publics fonciers Association nationale des architectes des bâtiments de France, fédération des agences de développement économique, Initiative France, MSA, agence d'ingénierie associative pour le développement de l'économie sociale et solidaire, Mission opérationnelle trans-frontalière MACEO, association pour un développement territorial durable, Association " L'outil en main ", France ville durable, Association Centre-ville en mouvement.



Les partenariats à l'échelle locale : Au plan local, le programme a vocation à associer les partenaires volontaires, au premier rang desquelles les Régions et les Départements, dont certaines sont déjà engagées dans des dispositifs et dynamiques de soutien aux petites centralités.

CALENDRIER DE CANDIDATURE

Au niveau national

Pour bien articuler *Petites villes de demain* avec les initiatives déjà lancées dans différentes régions et départements, les **modalités de sélection des villes sont adaptées par région**.

Les candidatures sont recueillies par les préfets de département qui désignent les bénéficiaires.

Les communes et intercommunalités seront progressivement sélectionnées dans les différentes régions et départements **à partir de l'automne 2020**.

Et en Normandie ?

En Normandie, un **appel à manifestation d'intérêt**, mené en partenariat avec la Région et les départements normands, **a été lancé le 20 novembre 2020**. À l'issue de cet appel à manifestation, **160 communes ont été sélectionnées, ce qui représente plus de 662 000 habitants**.

Et dans le Calvados ?

Dans le Calvados, **37 communes ont été sélectionnées**, plaçant ainsi le département comme étant **l'un des mieux dotés au niveau régional et national**. La sélection intègre **les villes de Bayeux et Falaise, ainsi que de nombreux pôles ruraux ou littoraux jouant un rôle structurant** à l'échelle du territoire (Ouistreham, Douvres la Délivrande, Potigny, ...).



MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Petites villes
de demain

Déploiement du programme Petites villes de demain

CALVADOS (14)

**37 COMMUNES
SÉLECTIONNÉES**

- Commune sélectionnée
- ▨ EPCI contenant au moins un dispositif Petite ville de demain
- ▣ Commune retenue dans le programme Action cœur de ville

En cours de déploiement dans les territoires, *Petites villes de demain* se destine aux pôles de territoires ruraux, bien souvent en manque d'ingénierie, faute de moyens financiers. Contrairement aux nombreux appels à manifestation d'intérêt qui s'adressent à des collectivités ayant déjà un projet bien abouti, ce programme laisse le temps aux collectivités de formaliser un projet sur les 18 premiers mois du programme tout en leur donnant les moyens humains et financiers de sa mise en œuvre sur toute la durée du mandat. L'agence d'urbanisme de Caen Normandie Métropole pourra accompagner les communes engagées dans le programme.

- Site du Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales : <https://cohesion-territoires.gouv.fr/petites-villes-de-demain-un-nouveau-programme-dappui-du-gouvernement-pour-accompagner>
- Site de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) : <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/petites-villes-de-demain-45>

- Site de la Préfecture et les services de l'Etat en région Normandie : www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/Grands-dossiers/Actions-de-l-Etat-dans-les-Territoires/Petites-villes-de-demain-en-Normandie-Appel-a-manifestation-d-interet

Directeur de la publication : Patrice DUNY

Réalisation et mise en page : AUCAME 2020

Illustrations : AUCAME, sauf mention contraire

Contact : soazig.vannier@aucame.fr

DÉPÔT LÉGAL : 4^e TRIMESTRE 2020
ISSN : 1964-5155

Imprimé sur papier
sans chlore ni bois



AUCAME
Caen Normandie

Agence d'urbanisme de Caen Normandie
21 rue de la Miséricorde - 14000 CAEN
Tel : 02 31 86 94 00
contact@aucame.fr
www.aucame.fr



LICENCE OUVERTE
OPEN LICENCE

Retrouvez nos publications en flashant ce QR Code

